



PRÉFET DE LA SARTHE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Requalification du Port Luneau sur la commune de La Flèche

Par arrêté N° DCPAT 2024-0018 du 26 janvier 2024, le Préfet de la Sarthe a prescrit l'ouverture d'une enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale, au titre de la loi sur l'eau (IOTA), présentée par la ville de La Flèche pour la requalification du Port Luneau sur la commune de La Flèche.

La demande déposée par la ville de La Flèche a pour objet de :

- créer une grande promenade large et confortable sur les berges (en lieu et place du stationnement) ;
- révéler une situation privilégiée, entre la rivière du Loir et un centre-ville historique animé par la création d'une grande place au centre du site de Port Luneau ;
- développer les continuités douces en s'appuyant sur les circuits vélos existants à sécuriser et les parcours de découverte de la ville ;
- simplifier le système de circulation et la desserte des stationnements repositionnés au plus proche des commerces ;
- renouer le contact avec l'eau, témoin de l'histoire et de la géographie de la ville ;
- prolonger la trame paysagère depuis les berges du Loir vers le centre-ville en bénéficiant de la forte présence du végétal des bords du Loir et opérant une désartificialisation du site.

Le dossier sera déposé pendant toute la durée de l'enquête, soit dix neuf jours consécutifs, **du lundi 19 février 2024 à 09h00 au vendredi 8 mars 2024 à 17h30, dans la commune de La Flèche**. Les pièces du dossier sur support papier seront mises, aux heures habituelles d'ouverture de la mairie (sous réserve de modification éventuelle), à la disposition des personnes qui désirent en prendre connaissance et consigner éventuellement leurs observations sur le registre d'enquête :

Mairie de La Flèche : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 (9h00 le jeudi) et de 13h30 à 17h30

Il pourra également être consulté dans le même délai, à la préfecture de la Sarthe – Bureau de l'environnement et sur le site internet des services de l'État en Sarthe (www.sarthe.gouv.fr - rubrique « Publications – Consultations et enquêtes publiques – dossiers 2024 – commune de La Flèche ») ainsi que sur le site internet de la commune de La Flèche : « www.ville-lafleche.fr ».

Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais, avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci, conformément aux dispositions de l'article L. 123-11 du code de l'environnement.

Par décision du Tribunal Administratif de Nantes en date du 11 décembre 2023, M. Thierry LAMBERT, retraité, administrateur territorial, est désigné en tant que commissaire enquêteur.

Le siège de l'enquête publique est situé à la mairie de La Flèche. Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recueillir ses observations :

- salle du Loir au centre Administratif Jean Virlogeux / Rue Fernand Guillot– 72 200 La Flèche :

- le lundi 19 février 2024 de 9h00 à 12h00
- le mercredi 28 février 2024 de 14h30 à 17h30
- le vendredi 8 mars 2024 de 14h30 à 17h30

Pendant toute la durée de cette enquête, le public pourra formuler ses observations, propositions et contre propositions sur un registre ouvert à cet effet, en mairie de La Flèche, aux jours et heures ordinaires d'ouverture des services au public. Il pourra également adresser toute correspondance relative à l'enquête, à l'attention du commissaire enquêteur, à la mairie de La Flèche, siège de l'enquête publique, correspondance qui sera inventoriée et annexée au registre d'enquête publique.

En outre, les observations écrites et orales du public seront également reçues par le commissaire enquêteur, aux lieux, jours et heures fixés précédemment.

Les observations peuvent par ailleurs être déposées sur le site internet des services de l'Etat dans le département de la Sarthe (www.sarthe.gouv.fr), rubrique « Publications – Consultations et enquêtes publiques – dossiers 2024 – commune de La Flèche », soit directement par mail à l'adresse fonctionnelle suivante de la préfecture de la Sarthe « pref-utilite-publique@sarthe.gouv.fr », en précisant dans le sujet du message électronique, l'objet de l'enquête.

Celles-ci seront communiquées par le préfet au commissaire enquêteur, annexées dans les meilleurs délais par ce dernier au registre d'enquête situé au siège de l'enquête et seront consultables sur le site internet des services de l'Etat en Sarthe (www.sarthe.gouv.fr – rubrique « Publications – Consultations et enquêtes publiques – dossiers 2024 – commune de La Flèche »).

Les observations du public sont communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

Toute information complémentaire concernant le dossier pourra être sollicitée auprès de Monsieur Benoît BAR, ville de La Flèche, 1, place de l'Hôtel de Ville, 72200 La Flèche (coeurdeville@laflechesablesursarthe.com – 02.43.48.53.53).

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront consultables en mairie de La Flèche ainsi que sur le site des services de l'État en Sarthe (www.sarthe.gouv.fr) pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête.

La décision susceptible d'être adoptée au terme de l'enquête publique est une autorisation environnementale qui peut, le cas échéant, être assortie de prescriptions spécifiques, ou un refus motivé.